

Tarifification réduite (transports publics)

Pour permettre à certains usagers d'accéder aux tarifs réduits, Le Havre Seine Métropole a mis en place sur tout son territoire une grille tarifaire harmonisée intégrant des tarifs adaptés aux personnes souffrant de difficultés économiques, aux jeunes et aux étudiants, aux personnes âgées non imposables.

Préparer ma démarche

Pièces à fournir

Le réseau de bus [LiA](#) propose différents titres de transport adaptés selon les besoins de chacun. Pour en bénéficier, vous devez vous munir d'une attestation mentionnant votre profil défini selon votre situation personnelle sur présentation de justificatifs.

Quels tarifs et pour qui ?

- **Gratuité**

Le transport est gratuit pour les enfants de - 4 ans et pour les accompagnateurs de personnes handicapées uniquement si la personne en

situation de handicap est munie d'une carte d'invalidité portant la mention « tierce personne », « besoin d'accompagnement » ou « cécité ».

- **Abonnement mensuel pour les moins de 20 ans et les étudiants (25 €)**

Ce titre est accessible aux jeunes de moins de 20 ans et étudiants (de moins de 28 ans), quelle que soit la commune d'habitation.

- **Abonnement annuel pour les moins de 20 ans et les étudiants (240 €)**

Ce titre est accessible aux jeunes de moins de 20 ans et étudiants (de moins de 28 ans), quelle que soit la commune d'habitation.

- **Abonnement mensuel 1/2 Tarif (21,50 €)**

Ce titre est accessible sous conditions de ressources : étudiants boursiers, garantie jeune, personnes de + de 65 ans, anciens combattants dont le taux d'invalidité est de 50% ou plus, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle et apprentis de + de 18 ans.

- **Abonnement mensuel Solidaire (12,50 €)**

Ce titre est accessible aux bénéficiaires et ayants droits de la CMUC ou de l'aide médicale d'Etat, aux invalides civils dont le taux d'invalidité est de 80% ou plus et aux travailleurs handicapés en ESAT.

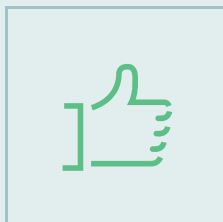
- **10 titres 1 heure Tarif Réduit (8.40€)**

Ce titre est accessible sous conditions de ressources : étudiants boursiers, garantie jeune, personnes de + de 65 ans, invalides civils dont le taux d'invalidité est de 80% ou plus, anciens combattants dont le taux d'invalidité est de 50% ou plus, travailleurs handicapés en ESAT, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle et apprentis de + de 18 ans, bénéficiaires et ayants droits de la CMUC ou de l'aide médicale d'Etat, enfant de - de 8 ans, familles nombreuses.

Effectuer ma démarche ?

Rendez-vous dans les structures de votre commune.

- Les Maisons municipales du Havre
- Le Guichet Unique de la Ville du Havre – Hôtel de Ville
- Le CCAS de Montivilliers
- Le CCAS de Gonfreville l'Orcher
- Le CCAS de Sainte-Adresse
- Le CCAS et le Pôle de Beaulieu de la ville d'Harfleur
- La Mairie de Gainneville
- Pour toutes les autres communes de la Communauté urbaine, il faut prendre contact avec le service Mobilité au 02 35 22 24 62. Un rendez-vous vous sera proposé à l'Hôtel de la Communauté urbaine situé au 19, rue Georges Braque au Havre.



Voyager en règle !

Assurez-vous de toujours disposer d'un titre de transport valide et validé.